

Interlocutrice
Regula Heller
T +41 31 511 38 41
regula.heller@anq.ch

À l'attention des
responsables qualité des
hôpitaux et cliniques des
soins aigus

Berne, 17 février 2020

MESURES DE L'ANQ EN SOINS AIGUS

Actualités et nouveautés en 2020

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'avancement des travaux et des nouveautés prévues pour 2020 :

1. Satisfaction des patients

1.1. Résultats 2019

En raison de la modification de la logistique de la mesure, les résultats de 2019 pourront être soumis aux hôpitaux et cliniques pour commentaires plus tôt que les années précédentes, soit en mai 2020. La publication transparente des résultats est prévue pour fin juin.

1.2. Passage à un rythme sur 2 ans

En raison du passage à un rythme sur 2 ans, aucune collecte des données relatives à la satisfaction des patient-e-s en soins aigus n'aura lieu en 2020. La prochaine mesure sera réalisée en avril 2021.

2. Mesure de la prévalence des chutes et escarres

Les premiers audits pilotes sur la qualité de la réalisation de la mesure auront lieu en février 2020 en collaboration avec SanaCERT. Trois hôpitaux de différentes régions de Suisse se sont portés volontaires pour participer. Une fois les résultats de ce projet analysés, les commissions de l'ANQ (groupe qualité pour la mesure de la prévalence et comité) discuteront de l'élargissement de ces audits à d'autres hôpitaux/cliniques.

3. Infections du site chirurgical avec Swissnoso

Après 10 ans de mesures, et suite à un échange avec Swissnoso et le groupe qualité des soins aigus, des adaptations de la méthode de mesure ont été suggérées afin de réduire les investissements demandés par les mesures. Ces adaptations ont été approuvées par le comité, et leur mise en œuvre aura lieu au début de la nouvelle période de mesure, soit en octobre 2020.

Les adaptations concernent plus particulièrement les types d'interventions impliquant des implants. Ainsi, à l'avenir, le suivi après la sortie de l'hôpital se limitera à un moment donné (suivi après 90 jours) pour ces interventions.

Des informations détaillées sur les adaptations suivront au printemps 2020.

Nous tenons à signaler que le relevé des infections du site chirurgical dans le cadre de la mesure de l'ANQ concerne exclusivement les cas en hospitalisation, les interventions en ambulatoire ne sont toujours pas incluses.

4. Registre des implants de hanche et de genou SIRIS

La première publication transparente des résultats de la mesure au niveau des hôpitaux et cliniques est prévue pour fin 2020. L'ANQ ne prévoit pas de publier les résultats au niveau des médecins. La consultation sur le concept d'évaluation et de publication associé aura lieu au printemps de cette année.

Dans le cadre du registre, il sera collecté des données personnelles permettant le suivi d'un implant en cas de révision dans un autre hôpital/une autre clinique, mais devant également être protégées. Une déclaration de consentement spécifique avec signature des patientes et patients est donc obligatoire, la signature d'un consentement général ne suffisant pas. Nous vous prions de vous assurer que cette directive est respectée dans votre hôpital/clinique.

5. Mise en œuvre du registre national « Chirurgie de la colonne vertébrale » – SIRIS Spine

Les partenaires de l'ANQ avaient approuvé l'intégration d'un registre national des implants « Chirurgie de la colonne vertébrale » dans le plan de mesure de l'ANQ à l'été 2015 ; la mise en œuvre était prévue à partir de 2017.

Suite notamment à des divergences de points de vue sur les plans du contenu et de la mise en œuvre entre le demandeur, la fondation SIRIS et les différentes sociétés spécialisées en chirurgie de la colonne vertébrale, ce projet avait pris du retard.

En novembre dernier, le comité de l'ANQ a adopté le concept soumis pour la mise en application du registre national des implants « Chirurgie de la colonne vertébrale ». La fondation SIRIS développera et mettra en application le registre SIRIS Spine en coopération avec EUROSPINE. La compatibilité avec le registre européen « Chirurgie de la colonne vertébrale » Spine Tango devra être assurée.

La mise en œuvre nationale du registre est prévue à partir de janvier 2021. Dans un premier temps, seul-e-s les patientes et patients ayant subi une spondylodèse lombaire seront inclus-e-s. Une extension à d'autres types d'interventions dans le domaine de la colonne vertébrale suivra ultérieurement. Les hôpitaux et cliniques effectuant des interventions sur la colonne vertébrale recevront des informations détaillées au printemps 2020.



Nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette lettre d'information aux personnes responsables au sein de votre institution. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire ou question.

Avec nos meilleures salutations
ANQ

A handwritten signature in black ink that reads 'Regula Heller'. The signature is written in a cursive style with a long horizontal flourish extending to the right.

Regula Heller
Responsable Soins aigus, Directrice adj.